

## Lutte contre l'exclusion bancaire : le Groupe Caisse d'Épargne lance le dispositif **Parcours Confiance**



(Paris, le 28 juin 2006) --- Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la Caisse d'Épargne a choisi de renforcer son engagement dans la lutte contre l'exclusion bancaire avec le lancement du dispositif **Parcours Confiance**. La Caisse d'Épargne est ainsi la première banque française à offrir aux personnes en difficulté un accompagnement aussi complet, leur permettant de retrouver une situation financière stable et équilibrée. A terme, 10 000 particuliers ou professionnels par an seront accompagnés par le **Parcours Confiance**.

La Caisse d'Épargne lance un dispositif unique dans le monde bancaire destiné à accompagner les personnes en difficulté financière : **Parcours Confiance**. Outre un accompagnement bancaire de qualité, il permet l'ouverture de microcrédits non seulement pour les entrepreneurs, mais également pour les particuliers connaissant de graves difficultés financières. Avec ce projet, la Caisse d'Épargne est à la fois au cœur de son métier de banquier et de son engagement en faveur de la cohésion sociale. **Parcours Confiance** permet de soutenir temporairement des particuliers ou des professionnels rencontrant des difficultés sociales et financières et qui ne peuvent trouver de solution dans le circuit bancaire classique. L'objectif est de les aider à retrouver une situation stable et équilibrée avec une prestation bancaire mais également un accompagnement pédagogique et social. En vitesse de croisière, une fois le dispositif déployé dans l'ensemble du réseau, quelque 10 000 personnes seront ainsi accompagnées chaque année (avec, selon les cas, un prêt ou seulement un accompagnement).

Clients ou non de la Caisse d'Épargne, les bénéficiaires peuvent être :

- **des particuliers** :
  - personnes confrontées à un « accident de la vie » (maladie, divorce, décès...) susceptible d'entraîner un important déséquilibre financier ;
  - personnes ayant des revenus trop irréguliers ou insuffisants pour financer leurs projets de vie ;
  - personnes ayant accès aux produits et services bancaires, mais ne sachant pas les utiliser.
- **des micro-entrepreneurs** voulant créer leur propre emploi avec l'appui d'un réseau spécialisé dans l'accompagnement à la création d'entreprise, mais qui ne trouvent pas d'offre bancaire sur le marché pour financer leur projet.

## Offrir une réponse complète : bancaire, pédagogique et sociale

Les prestations proposées dans le cadre du dispositif comprennent :

- **un accompagnement social et pédagogique personnalisé** : un diagnostic social et financier de la situation, un suivi du compte personnalisé, des formations collectives et ateliers pédagogiques sur la maîtrise du budget, le rapport à l'argent et les produits bancaires, l'intervention de travailleurs sociaux et/ou associations caritatives spécialisées, l'appui à la création d'entreprise par des organismes spécialisés pour les micro-entrepreneurs ;
- **un volet financier** : des services bancaires adaptés indispensables au maintien de la vie sociale (tenue de compte, moyens de paiement) ou au fonctionnement de la micro-entreprise, un soutien dans la constitution d'une épargne de précaution et un suivi bancaire personnalisé ; des crédits « Parcours Confiance » destinés à financer la création d'activité pour les professionnels et à subvenir à des besoins vitaux pour les particuliers. Pour ces derniers, le montant du crédit peut se situer entre 500 et 3 000 euros, pour une durée de 36 mois et un taux unique recommandé de 5 %.

## S'appuyer sur une structure dédiée : Parcours Confiance

Afin d'assurer cet accompagnement, chaque Caisse d'Epargne met en place une association chargée du dispositif : **Parcours Confiance**, ou s'appuie sur une association existante.

Un chargé de clientèle Caisse d'Epargne, détaché au sein de l'association **Parcours Confiance**, prend en charge le suivi d'un nombre limité de personnes concernées par le dispositif. Il étudie chaque situation, réalise les entretiens de diagnostic, fait une prescription et participe aux décisions bancaires. Il accompagne également la personne au quotidien jusqu'à la stabilisation de sa situation. L'association Finances & Pédagogie, créée et soutenue par les Caisses d'Epargne, assure quant à elle les formations collectives. Enfin, des partenariats peuvent être noués avec d'autres associations locales, à vocation sociale, qui apportent leur expertise. Pour les professionnels, les partenariats déjà existants avec des associations de soutien à la création d'entreprise seront renforcés.

## Mobiliser l'ensemble du réseau

Ce dispositif innovant sera financé sur l'enveloppe PELS (Projets d'économie locale et sociale), avec un adossement sur le Fonds de Cohésion sociale en partenariat avec la Caisse des Dépôts. L'enveloppe PELS, établie chaque année sur la base des résultats des Caisses d'Epargne et du montant des intérêts servis aux parts sociales, contribue à financer des projets de solidarité dans les régions. Elle s'est élevée en 2005 à plus de 51 millions d'euros.

A ce jour, cinq Caisses d'Epargne\* ont lancé le dispositif : Champagne-Ardenne, Ile-de-France Ouest, Pays du Hainaut, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Corse.

Par ailleurs, les Caisses d'Epargne Aquitaine-Nord, Bretagne et Pays de la Loire ont développé des partenariats spécifiques locaux s'inscrivant dans l'esprit de cette démarche.

Parcours Confiance continuera à être déployé progressivement pour être actif dans l'ensemble du réseau à fin 2007. Au total, plus de 100 salariés Caisses d'Epargne travailleront à temps plein pour ce dispositif.

« L'accès aux services financiers est un droit fondamental pour nos concitoyens, mais il n'est pas suffisant. Parcours Confiance permet d'y ajouter une dimension pédagogique et sociale. Ces trois éléments, pris séparément, n'offrent pas de sortie pérenne de l'exclusion. Si on les réunit, on traite le problème dans sa globalité et sur la durée », a indiqué Joël Guérriau, directeur général de la FNCE.

« En aidant les plus fragiles à retrouver une situation bancaire et sociale équilibrée grâce au Parcours Confiance, la Caisse d'Épargne renforce son engagement en faveur de la cohésion sociale, confirmant sa vocation historique et son attachement à remplir ses missions d'intérêt général », a conclu Nicolas Mérindol, membre du directoire de la CNCE en charge de la banque commerciale et de la stratégie.

\* **Caisse d'Épargne Poitou-Charentes** : deux sites pilotes : Angoulême et Poitiers. Partenariat avec le Secours Catholique.

**Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse** : partenariat avec le Secours Catholique.

**Caisse d'Épargne Ile-de-France Ouest** : une antenne : Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Caisse d'Épargne Champagne-Ardenne** : deux premières antennes : Reims et Troyes. 17 partenaires associatifs dont les différents bailleurs sociaux de la région.

**Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut** : réseau de partenaires également membres de l'association : un organisme de formation (CAPEP), associations caritatives (Secours Catholique et équipes Saint Vincent), entreprises d'insertion, l'ADIE et un CCAS de l'agglomération de Valenciennes.

**Caisse d'Épargne de Bretagne** : partenariat avec l'UDAF.

**Caisse d'Épargne Pays de la Loire** : partenariat avec le Crédit Municipal.

**Caisse d'Épargne Aquitaine-Nord** : partenariat avec la Caisse Sociale de Bordeaux.

---

#### Contacts Presse :

##### **FNCE :**

Stéphanie Guillas

Tél : 01 44 38 50 26

[fnce@fnce.caisse-epargne.fr](mailto:fnce@fnce.caisse-epargne.fr)

[www.federation.caisse-epargne.fr](http://www.federation.caisse-epargne.fr)

##### **CNCE :**

Christine Françoise

Tél : 01 58 40 46 57

Sonia Dilouya

Tél : 01 58 40 57 58

[presse@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:presse@cnce.caisse-epargne.fr)

[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)